Syndicat CNT Culture Spectacle RP section Cinémathèque Française

« Si tu ne participes pas à la lutte, tu participes à la défaite »



Dialogue social à la Cinémathèque Française ...

Comité d'accueil organisé par la direction le 2 octobre 2010

(voir paragraphe 9)

Suite au licenciement de Valérie, déléguée syndicale CNT et élue titulaire au comité d'entreprise, plusieurs rassemblements de protestations ont été organisés devant la Cinémathèque française qui ont mobilisés aussi bien une partie du personnel, mais aussi différentes organisations syndicales (SUD Culture, SUD Rail, CGT Culture, CGT Energie...)

Voici un point de la situation actuelle :

<u>Le 16 septembre 2010</u>, Valérie a déposé un recours Hiérarchique auprès du Ministère du Travail afin de demander l'annulation de son licenciement (c'est la procédure légale pour un salarié protégé).

Le Ministère du Travail à accusé réception du recours le 27 septembre 2010 et a confié l'instruction du dossier à la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) en la personne du responsable de l'unité territoriale de Paris. Ce dernier a délégué (c'est la procédure), à la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi Paris Centre-Est, bref l'inspection du travail du 12ème.

Valérie est donc convoquée par la Direction Départementale du Travail le 26 Octobre 2010 à 9h30. Elle sera reçue par le Directeur Adjoint du travail, secteur Est.

<u>Le 24 septembre</u> le ministre de la culture à répondu par la négative à notre demande de RDV. Il nous indique dans sa lettre que « la Cinémathèque est une association à loi 1901 et non une institution sous tutelle du ministère de la culture .. ». Notre ministre doit être frappé d'Alzheimer. Non seulement la Cinémathèque est sous tutelle de l'état directement rattachée au Ministère de la culture qui nous alloue un budget d'environ 19 millions d'euros par an plus la mise à disposition du bâtiment. La Cinémathèque est en plus opérateur de l'état soumis au contrat de performance programme 175! Le ministre nomme 5 personnalités qualifiées au conseil d'administration de la Cinémathèque mais il prétend n'avoir aucun lien avec elle!!!

<u>Le 1er Octobre</u>, lors d'une réunion du CTPM (comité technique paritaire ministériel), Sud Culture a abordé la situation sociale à la Cinémathèque notamment le licenciement de Valérie. Le ministre de la culture a répondu qu'il n'était pas au courant...

Ce CPTM a été interrompu en raison de la venue d'un cortège des Archives pour faire entendre leur contestation sur leur situation. Nous les soutenons ! Sud Culture a donc demandé un autre rendez-vous afin de ré-aborder le cas de Valérie.

Le samedi 02 octobre 2010 dans le cadre de la manifestation contre la réforme des retraites, l'union régionale de la région parisienne de la CNT a prolongé le parcours de bastille jusqu'à la Cinémathèque pour un rassemblement de protestation contre le licenciement de Valérie. Nous étions plusieurs milliers. A notre arrivée, nous avons été accueillis par les forces de l'ordre! Le public ne pouvait pas pénétrer dans le bâtiment! Nous avons été informés par un policier que la direction souhaitait nous recevoir... Nous avons donc formé une délégation de trois personnes et nous sommes rentrés dans le bâtiment escortés par les forces de l'ordre! La direction de la Cinémathèque avait bien fait les choses : policiers en civil à l'intérieur même du bâtiment, RG et caméra sur les toits braqués sur le cortège.

Tout cela sous la présidence de Costa Gavras!

Nous avons été reçu par le directeur général adjoint, le directeur de la sécurité du bâtiment et le directeur de la programmation (qui ne fait pourtant pas parti des cadres dirigeants) Le directeur général de l'association, Serge Toubiana et le Président de l'association, Costa Gavras, brillaient par leur absence!

Il s'agissait pour eux de nous recevoir pour que le cortège plie bagage au plus vite! La discussion n'a mené nulle part sauf à leur faire entendre que nous ne lâcherions rien et qu'il était de leur intérêt de revoir leur position (dossier juridique conséquent : entrave que nous estimons avérée à l'exercice syndical, discrimination syndicale, ...).

Bien entendu, il nous est toujours impossible d'avoir accès au dossier attestant du soi-disant harcèlement moral que Valérie est censée avoir exercé sur ses collègues...secret défense!

<u>Le 6 octobre dernier</u>, La direction générale de la Cinémathèque Française, en présence du Président de l'association, a reçu la CGT Culture venant demander la réintégration de Valérie.

A ce jour nous n'avons aucune nouvelle!

Il est à noter que la direction générale de la Cinémathèque Française et son Président Costa Gavras n'ont toujours pas accepté de recevoir la CNT Culture malgré ses nombreuses demandes. Le licenciement concerne pourtant la représentante de ce syndicat au sein de l'entreprise. La section CNT Cinémathèque détient pourtant la majorité des sièges dans les instances représentatives du personnel : 10 sièges sur 22 (les 12 autres se répartissant sur 3 syndicats).

Nous rappelons qu'une enquête est en cours sur les risques psychosociaux dans l'entreprise. Elle a été demandée par le CHSCT, refusée par la Direction générale et au final validée par la Cour d'appel de Paris. Un premier rapport de phase exploratoire a été rendu par le cabinet d'expertise menant l'enquête. Ce rapport fait d'ores et déjà apparaitre de nombreux dysfonctionnements plus particulièrement dans la façon dont a été traité le dossier de Valérie par la direction générale.

Actuellement, une partie des personnels vient de se déclarer en grève reconductible contre la réforme des retraites et contre la répression antisyndicale à la Cinémathèque Française en demandant l'abandon du licenciement et la réintégration immédiate de Valérie.

Au-delà du cas de Valérie, symptomatique de la politique managériale de la Cinémathèque Française génératrice de stress et de souffrance au travail, c'est également l'expression de la mise en place de directive émanant du gouvernement Sarkozy. L'objectif est de réduire au silence toute forme de contestation, quitte à bafouer le droit fondamental de l'expression syndicale. C'est nous tous à court ou moyen terme qui sommes concernés!

Accepter un licenciement sur des accusations dont les soi-disant preuves sont classées « confidentielles» donc inaccessibles, nous met tous en danger.

Nous vous appelons toutes et tous à soutenir massivement notre lutte :

En signant la pétition en ligne : http://8203.lapetition.be/

En écrivant à la direction générale de la Cinémathèque afin de demander la réintégration immédiate de Valérie au sein de la Cinémathèque. (Nous avons à disposition si vous le souhaitez un mail type).

En participant selon vos moyens aux caisses de solidarités. Pour connaître les modalités de cette participation vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : <u>intersyndicale.cinematheque@gmx.com</u>